



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_101-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 01 juillet 2026

mercredi 01 juillet 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 25 juin
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 31

Absent.s Excusé.s : 4

Pouvoir(s) : 4

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BERTRAND Aline, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s: CHAPOTTE Alain, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, VUILLEMIN Jean-Luc suppléé par BERTRAND Aline

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: ARNOUX Madeleine représentée par GAUTHEY Valentin, CELEBI Cihan représenté par CELEBI Elise, FEUVRIER Miriam représentée par PARRENIN Bernard, ROGNON Céline représentée par PONCET Edith

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame BAULARD Anne, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_101

OBJET :

**Crèche intercommunale « Les P'tites Crapouilles » : attribution
d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 EUR
à l'association Familles Rurales du Russey au titre du déficit de
l'exercice 2025**



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_101-DE

A G E D I

Mme Corinne PARATTE explique que la crèche intercommunale est gérée par l'association Familles Rurales du Russey dans le cadre d'une convention conclue avec la CCPR. Le compte de résultat 2025 fait apparaître un déficit de 21 594,60 €.

Conformément à l'avis du Bureau communautaire, il est proposé de limiter la participation exceptionnelle de la CCPR à 15 000 €. Le solde de 6 594,60 € devra être pris en charge par l'association sur ses fonds propres.

Cette position s'explique par une :

- Information financière transmise tardivement et absence d'anticipation suffisante de la dégradation du résultat.
- Visibilité encore insuffisante sur les causes précises du déficit et les mesures correctrices envisagées.
- Aide strictement exceptionnelle ne valant pas engagement de couverture des déficits futurs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 € à Familles Rurales du Russey.
- Autorise la Présidente à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Autorise la Présidente à engager une réflexion sur le mode de gestion de la crèche intercommunale et sur les conditions de renouvellement de la convention actuelle.

Résultat du vote: Pour :31, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 03/07/2026.



Délibération affichée le :

Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_101-DE

A G E D I